



## 17NUMÉRO 2104-1209

Le conseil de la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables siège en séance ordinaire ce 6 avril 2021 par voie de visioconférence. Sont présents à cette visioconférence:

Mme Mélanie Roy, M. Luc Perreault, M. Éric Lessard,  
M. Christian Roy.

Sont absentes :

Mme Joanie Roy, Mme Roxane Nadeau.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Jeannot Roy.

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assiste également à la séance, par vidéoconférence, la directrice générale et secrétaire-trésorière, Madame Marie-Josée Mathieu.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 9 avril 2021 ;

CONSIDÉRANT QUE le décret numéro 2020-074 du 2 octobre 2020 déclare que toute séance publique d'un organisme municipal doit être tenue sans la présence du public, mais doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

2104-1209-1

EN CONSÉQUENCE, il est proposé et résolu à l'unanimité :

« Que le Conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux puissent y participer par vidéoconférence ;

« Que le Conseil accepte que la présente séance soit enregistrée et rendue publique dès que possible.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance et que monsieur le maire en fait lecture au bénéfice de l'auditoire ;

2104-1209-2

À CETTE CAUSE, il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu, que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté en laissant le point varia ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 3. Suivi du procès-verbal

Aucun autre point n'est discuté.

### 4. Adoption du procès-verbal de la séance du 9 mars 2021

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance du 9 mars 2021 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

2104-1209-4

Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que le procès-verbal de la séance du 9 mars 2021, soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

### 5. Lecture et approbation des comptes

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

ATTENDU QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière atteste que les crédits nécessaires sont disponibles ;

2104-1209-5

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu d'approuver les dépenses du mois de mars 2021 tel que rapportées à la liste des comptes à payer pour un montant totalisant 50 836, 97 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**6. Approbation de la conciliation bancaire de janvier-février**

ATTENDU QUE les rapports des conciliations bancaire de janvier et février 2021 ont été déposés ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil attestent en avoir pris connaissance;

2104-1209-6

POUR CES MOTIFS il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu que les conseillers approuvent les conciliations bancaires de janvier et février 2021.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**7. Rapport sur le déneigement**

À la demande du conseil, le maire fait rapport sur la situation.

**8. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local - PAERRL**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 43 997 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2020 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité doit informer le Ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité doit attester de la véracité des frais engagés et du fait qu'ils l'ont été pour les routes locales de niveaux 1 et 2 ;

2104-1209-8

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Mélanie Roy et résolu que la municipalité informe le Ministère des Transports que les dépenses de fonctionnement admissibles au PAERRL pour l'exercice 2020 s'élèvent à 56 663 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*Monsieur Christian Roy quitte pour le point 9 car il est en conflit d'intérêt*

**9. Affaissement au 110 rang des Érables**

2104-1209-9

Il est proposé par monsieur Éric Lessard et résolu que le conseil autorise le maire, Jeannot Roy, et la directrice générale, Marie-Josée Mathieu, à signer l'entente de droit de passage avec le propriétaire et le locataire du 110 rang des Érables afin d'effectuer les travaux de correction de l'affaissement.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*Monsieur Christian Roy est de retour en séance*

**10. Site du Moulin des fermes**

Le maire faire un résumé de la rencontre qui a eu lieu le 25 mars dernier avec les membres du comité du moulin des fermes. Dans les prochaines semaines, des commandes d'affiches de sécurité seront faite et le nettoyage sur le terrain également. Une rencontre en comité de travail aura lieu le 13 avril afin de fixer le budget au site du moulin des fermes pour la saison 2021.

**11. Désignation d'un représentant sur le comité *ad hoc* pour l'intégration des arts**

2104-1209-11 Il est proposé par monsieur Luc Perreault et résolu que le conseiller Christian Roy soit le représentant propriétaire pour le projet de la politique d'intégration des arts en lien avec le projet de construction du bureau municipal.

**12. Correspondance**

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait la lecture de la correspondance. *Seules les correspondances demandant des délibérations seront retenues aux fins du procès-verbal.*

**a) La Fondation du Centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches**

2104-1209-12a Il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, que la Municipalité de Saint-Joseph-des-Érables accorde un montant de 100 \$ à la campagne de financement 2021 de la Fondation du centre de réadaptation en déficience physique Chaudière-Appalaches.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**13. Varia**

**a) Bois pour le pont Cliche**

2104-1209-13a Il est proposé par monsieur Christian Roy et résolu que la municipalité de Saint-Joseph-des-Érables procède à l'achat de pièces de bois à la ville St-Joseph-de-Beauce afin de remplacer le tablier du pont Cliche.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

**b) Programme d'aide à la voirie locale volet- Projets particuliers d'amélioration**

ATTENDU QUE la municipalité de St-Joseph-des-Érables a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV) ;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV ;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV ;

2104-1209-13b POUR CES MOTIFS, sur la proposition de monsieur Luc Perreault et résolu que le conseil approuve les dépenses d'un montant de 17 000 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

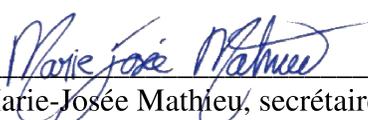
**14. Levée de l'assemblée**

2104-1209-14 À 20h51, il est proposé par madame Mélanie Roy et résolu, de lever la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

*Je, Jeannot Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
Jeannot Roy, maire

  
Marie-Josée Mathieu, secrétaire-trésorière